



DECLARATION du SE-Unsa CAPA DES PLP DU 5 janvier 2012

L'école publique est mise à mal et subit chaque année des suppressions d'emplois qui la mettent en difficulté. 80.000 suppressions depuis le début du quinquennat présidentiel. Les conditions d'enseignement se sont considérablement dégradées. Dans le même temps, les enseignants ont aussi vu leur pouvoir d'achat reculer.

C'est dans ce cadre, que le ministre de l'Education a décidé d'instaurer des moyens supplémentaires de pression individuelle en révisant sans concertation les modalités d'évaluation et de carrière des enseignants.

Il souhaite des chefs d'établissement "patrons" au pouvoir discrétionnaire, des établissements totalement autonomes, mis en concurrence, classés, et livrés en pâture au marché de l'éducation. Le SE-Unsa dénonce cette conception libérale et destructrice de l'école républicaine. Il dénonce de même, la volonté de faire à nouveau des économies sur le dos des enseignants avec des dispositions très dommageables pour leur progression de carrière.

Cependant, pour le SE-Unsa, la question de l'évaluation est réelle. Le système actuel n'est pas satisfaisant. L'évaluation reste encore très subjective et ne s'inscrit pas dans un référentiel de métier. Elle est trop irrégulière et prend rarement en compte la dimension collective du travail des enseignants. Elle est trop souvent conçue pour sanctionner et non pour soutenir, accompagner et reconnaître.

Le SE-Unsa n'étant pas favorable au statu quo, il demande le retrait des projets actuels et l'ouverture de discussions réelles permettant :

- 1) de prendre en compte les nécessaires regards croisés sur les différents éléments professionnels du métier d'enseignant ;
- 2) de mettre en place une évaluation de la «valeur professionnelle» qui soit juste, pertinente, transparente et la plus objective possible;
- 3) de proposer, dans le cadre d'une amélioration des carrières, la réelle revalorisation attendue par tous ;
- 4) de rouvrir le chantier de la formation initiale et continue.

Par ailleurs, l'installation de cette CAPA, réunie dans sa nouvelle composition, fait suite aux élections professionnelles d'octobre 2011.

Ce scrutin a été marqué par de nouvelles modalités de vote mises en œuvre dans un calendrier contraint, imposé par le gouvernement. Nous tenons à dénoncer les difficultés et les dysfonctionnements qui ont empêché de nombreux collègues de s'exprimer.

Un bilan complet doit être réalisé afin d'en tirer les leçons pour les prochaines échéances.

Nos collègues ont conscience que l'examen de leur situation en commission paritaire garantit une décision administrative transparente et équitable.

Ils sont donc attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. Ces instances doivent conserver toute leur place et leurs attributions dans le cadre d'un réel dialogue social.

Concernant l'ordre du jour.

Nous souhaitons profiter de cette première CAPA de l'année scolaire et civile pour remercier l'ensemble de la DPE et particulièrement la DPE5 pour sa disponibilité et son écoute.

Nous déplorons néanmoins le fait que les documents préparatoires à cette CAPA ne nous aient pas été donnés avant les vacances alors qu'ils étaient visiblement prêts bien avant.

Avec le blocage des salaires, l'augmentation des cotisations retraites, la hausse de la taxe sur les mutuelles, l'élargissement de l'assiette de calcul de la CSG et du RDS, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires va encore s'accroître. Dans ce contexte, l'avancement d'échelon est attendu comme une bouffée d'oxygène.

La rapidité de cet avancement dépend ainsi de l'évaluation des chefs d'établissement et du corps d'inspection. Le chef d'établissement évalue tous les ans, mais les inspections sont beaucoup plus aléatoires dans le temps. Le fait que tous les collègues ne soient pas inspectés dans leur échelon lorsqu'ils sont promouvables, donne lieu à une inégalité de traitement inacceptable. Nous notons, une nouvelle fois, un effort considérable du corps d'inspection et une amélioration sensible de cette situation ces dernières années. Mais la situation reste très disparate selon des matières. C'est pourquoi nous demandons, en cas de non inspection dans l'échelon en cours, une actualisation temporaire de la note pédagogique.

Enfin, nous trouvons regrettable que le reste de promotion pris en compte soit arrondi à l'entier inférieur. En effet le reliquat du Grand Choix est de 3,9 et cela ne donne lieu qu'à une redistribution de 3 promotions et non pas quatre. C'est pourquoi nous proposons d'ajouter les restes du Grand choix et du choix, ce qui permettrait une redistribution de 6 promotions au lieu de 5. Nous souhaitons soumettre cette proposition au vote de la CAPA.